

Repérer les enfants maltraités dans les crèches



© Goran Bogicevic / Fotolia

Comment dépister au plus tôt les situations de maltraitance infantile ? A Neuchâtel, six éducatrices de la petite enfance expliquent leurs ressources, leurs valeurs mais également leurs lacunes dans ce type de prise en charge.

Par **Danielle Spigariol**, travail de bachelor à la Haute école de travail social, Fribourg

Selon l'Organisation mondiale de la santé, « plus les interventions [de dépistage des maltraitements] auront lieu tôt dans la vie de l'enfant, plus elles seront bénéfiques pour l'enfant lui-même (développement cognitif, compétences comportementales et sociales, réussite scolaire, par exemple) et pour la société (diminution de la délinquance et de la criminalité, par exemple) ». Le travail de bachelor [1] qui inspire cet article a ainsi étudié la maltraitance physique infligée aux enfants par leurs parents et la manière dont les professionnel-le-s de la petite enfance la repèrent et la préviennent. La recherche a été menée auprès d'éducatrices de la petite enfance travaillant en crèche dans le canton de Neuchâtel. Elle a inclus six entretiens semi directifs.

Un premier constat est d'emblée posé par les éducatrices rencontrées : les crèches ne reçoivent pas d'intervention de services externes pour dépister les situations de maltraitance infantile. Plusieurs explications sont envisagées : les enfants seraient jugés trop petits, le sujet de la maltraitance est méconnu, le budget est insuffisant pour effectuer ces interventions.

Sur le terrain, dans une première démarche de prévention, certaines crèches mettent à disposition des parents des prospectus de sensibilisation aux violences. Cette documentation est un outil précieux et, de plus, anonyme. Elle fournit aux parents les informations nécessaires sur plusieurs types de problématiques sans qu'ils se retrouvent confrontés au regard des professionnel-le-s. Cette méthode de prévention par l'information est appréciée et les personnes interviewées encouragent les crèches et les autres structures accueillant des enfants à mettre à disposition des parents des prospectus sur les violences ainsi que des flyers sur les autres problématiques sociales.

Lorsqu'un enfant attire l'attention des éducatrices, elles commencent par rassembler leurs observations dans leur carnet de bord. Elles présentent ensuite la situation à l'équipe. Les entretiens ont montré de grandes lacunes sur les connaissances des ressources professionnelles à mobiliser. Alors que même les écoles professionnelles de la petite enfance insistent sur l'importance du réseau, la réalité du terrain a démontré que les éducatrices ne savent pas toujours qui appeler afin d'obtenir le soutien adéquat. Dans le même ordre d'idée, plusieurs interviewées ont évoqué le souhait d'avoir un pédiatre référent qui serait sollicité dans ce type de situation.

Dans une troisième étape, lorsqu'une situation de maltraitance est identifiée, les éducatrices consultées estiment qu'il appartient à la direction de la crèche de porter le signalement. En effet, les enjeux liés au signalement sont lourds et les questions qui en découlent souvent complexes. Cette manière de procéder est considérée comme cruciale pour préserver le lien entre les professionnel·le·s et les parents.

Les ressources théoriques sur la prévention

Les éducatrices ont toutes signalé un manque de connaissances théoriques sur les maltraitances. Il existe pourtant plusieurs études et recherches sur cette problématique. Ainsi, pour Lips (2011) [2], « agir » dans ce contexte signifie rassembler la documentation antérieure et actuelle, faire le tour de la situation et essayer d'y voir clair, prendre contact avec un groupe spécialisé qui a de l'expérience concernant la manière de procéder dans les cas de maltraitance infantile. Dans d'autres recherches (Prache, 2007), la prévention primaire est définie comme une démarche qui a pour but d'agir en amont de la maltraitance afin d'éviter que le risque ne s'installe. Cette prévention se fait dans le but de sensibiliser les parents, par exemple en les aidant à décrypter les pleurs et les besoins du bébé. Elle est un soutien pour les parents dans le développement de leurs compétences parentales et représente également une ressource pour tout questionnement lié à l'enfant. Cette prévention tente de rompre l'isolement et l'inexpérience. L'accompagnement professionnel, par l'écoute et la disponibilité, permet ensuite aux parents de construire un lien plus adéquat avec leur enfant.

Il est important pour l'éducatrice de la petite enfance de créer une alliance et de développer une relation de confiance avec le parent afin de l'orienter et de le soutenir auprès du réseau concerné par la problématique de la maltraitance. La connaissance du réseau professionnel sera également l'outil indispensable à développer afin de mener une action compétente.

Une autre ressource théorique est fournie par Bernoux (1985). Cet auteur définit le pouvoir comme la « capacité d'un acteur de se rendre capable de faire agir un autre acteur ». Ce pouvoir peut s'exercer à travers des métaphores ou des exercices qui amèneront la personne à réfléchir à sa situation afin d'atteindre l'objectif que le ou la professionnel·le s'est fixé au début de la relation avec elle. Dans ce même registre, le politologue américain Dahl (1957 - tiré du séminaire de Guy Pelletier, 2006), apporte un éclairage intéressant : « Le pouvoir de A sur B est la capacité de A d'obtenir que B fasse quelque chose qu'il n'aurait pas fait sans l'intervention de A. » Cette situation a été vécue par une éducatrice rencontrée. Elle a signalé une situation de maltraitance que vivait un enfant au sein de sa famille. L'enfant a été conduit à l'hôpital afin de constater les coups reçus. Dans un premier temps et de façon prévisible, la mère a été contrariée par la démarche entreprise. Par la suite, elle a remercié l'éducatrice et des moyens concrets se sont mis en place afin de soutenir la famille et d'éviter le schéma de la maltraitance sur leur enfant. L'éducatrice a utilisé son pouvoir sur la mère, pour le bien de l'enfant. Ensuite, la mère s'est rendu compte du dysfonctionnement familial, ce qu'elle n'aurait pas réussi à constater sans l'intervention, et obtenu le soutien adéquat par le biais de l'office de protection de l'enfant. Sans l'intervention de l'éducatrice, il est probable que la situation n'aurait pas évolué si rapidement.

L'analyse de la pratique sur le terrain

Les entretiens avec les éducatrices ont montré des définitions plus ou moins précises de la maltraitance. Les personnes ayant été confrontées à une situation concrète de maltraitance d'un enfant dans la cellule familiale ont cerné la notion de manière plus complète. Il est également ressorti des éléments de l'analyse pratique que la maltraitance psychologique est très souvent associée à la maltraitance physique. Les éducatrices sont sensibles aux divers comportements de l'enfant, à son attitude, à ses relations avec les autres enfants. Cette observation est primordiale pour identifier une situation éventuelle de maltraitance.

Concrètement, les éducatrices travaillent sur le sentiment de « soupçon ». D'après Larousse (2014), la notion de soupçon est une « opinion défavorable à l'égard de quelqu'un, de son comportement, fondée sur des indices, des impressions, des intuitions, mais sans preuves précises ». La « suspicion » quant à elle porte sur des actes « observables » [3]. Ainsi, la notion de soupçon vient d'une croyance que l'on nourrit et qui peut s'avérer infondée. Ce terme est souvent utilisé dans le langage courant tandis que la suspicion, mot utilisé dans le langage juridique, s'appuie sur des raisons solides ou vraisemblables. Lorsque les éducatrices ressentent un « soupçon », elles précisent que ce terme est complexe et personnel. Elles considèrent crucial de ne pas rester seules avec ce type de sentiment et nécessaire de recourir au travail d'équipe, afin de disposer d'un espace d'écoute et d'échange ouvert où déposer les sentiments et les observations.

Les éducatrices de la petite enfance qui ont participé à l'étude estiment judicieuses des formations obligatoires sur la maltraitance infantile afin qu'une sensibilisation soit faite dans tous les milieux professionnels qui accueillent des enfants. Une telle formation donnerait la possibilité d'acquérir les connaissances nécessaires pour se familiariser avec cette notion, d'être suffisamment au clair avec les actes à poser, avec le réseau à solliciter, et de mener avec assurance des actions concrètes.

Les cahiers de bord sont des outils que les éducatrices trouvent indispensables dans la vision globale du suivi. Les faits relatés apportent une certaine objectivité, des pistes et des informations précieuses pour donner une suite adéquate à la situation. Néanmoins, elles sont unanimes à se sentir impuissantes face à un soupçon de maltraitance d'un enfant. Elles vivent douloureusement la peur d'évaluer injustement une situation ou, à l'inverse, d'être insuffisamment attentive à un enfant maltraité.

Dans la prévention et le dépistage de la maltraitance infantile, peu de moyens sont mis à disposition des éducateur-trice-s. Au sentiment d'impuissance s'ajoute la peur de perdre le lien de confiance avec les parents. Parfois, cette peur paralyse l'action ; souvent, elle la retarde. Avec des conséquences concrètes pour les enfants.

[1] « Les suspicions et les stratégies de prévention de la maltraitance physique mises en place par les éducateurs de la petite enfance : Le cas du canton de Neuchâtel », Danielle Spigariol, HETS-FR, Bachelor of Arts en travail social, 86 pages, supervisé par M. Théogène Octave Gakuba, août 2015.

[2] Bibliographie sélective :

- AMBLARD, H., BERNOUX, P., HERREROS, G., LIVIAN, Y-F. (2005), Les nouvelles approches sociologiques des organisations, 3ème édition augmentée, Paris, France : Editions du Seuil
- BERNOUX, P., (1985). La sociologie des organisations : initiation, Paris, France : Editions du Seuil
- DARDEL JAOUADI, F. (1992). Les mécanismes de défense de l'intervenant. *Psychoscope*, 8, 4-8
- HOFNER, M.-C., AMMANN, Y., BREGNARD, D. (2001) Recherche sur la maltraitance envers les enfants dans le canton de Vaud (Unité de prévention, Institut de médecine sociale et préventive, Policlinique médicale universitaire, Service cantonal de recherche et d'informations statistiques 2001, Lausanne, Suisse). [En ligne](#)
- LIPS, U., (2011). Maltraitance infantile – protection de l'enfant. Berne, Suisse : Fondation suisse pour la protection de l'enfant
- PRACHE, V., La prévention de la maltraitance infantile – Le champ du social, le champ du médical, le champ du psychologique ? Enquête auprès des médecins du PMI.

[3] La définition de la suspicion a été précisée par Mme Elisabeth Ripoll, responsable clinique, Réseau Reliances, experte externe lors de la soutenance du travail de bachelor présenté ici.